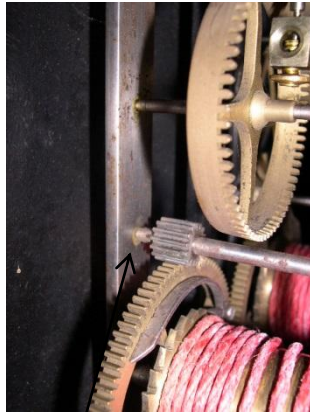
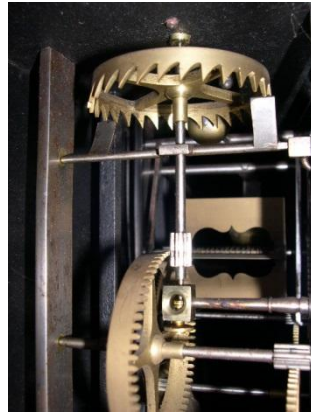




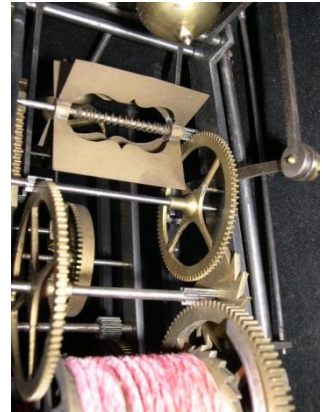
1



2



3



4

Devis de révision sur un mouvement d'horloge comtoise, d'époque XIXème

Constat d'état : jeu latéral d'engrenage sur roue de temps et moyenne, et sur roue de marteau

Dépose de l'ensemble du rouage et vérification approfondie des engrenages

Nettoyage des parties mobiles par bains successifs et élimination d'huile notamment au niveau des chambres à huile en laiton sur les ponts en acier qui réceptionnent le rouage (fig.1)

Brossage des aciers et élimination des parties oxydées sur les laitons

Rectification d'usure et pose de **bouchon palier** selon besoin, notamment sur **roue de temps, roue de moyenne, et roue de marteau de sonnerie** (fig.2 et 4)

Vérification des déclenchements de sonnerie, gouvernés par la crémaillère

Vérification du profil des dents de la roue d'échappement et reprise d'usure sur **les levées de l'ancre** (fig.4)

Correction au niveau de la roue de renvoi (fig.1) et vérification de l'aiguillage suite à la rectification du palier de la roue de temps

Fourniture d'un jeu de corde pour les poids moteurs

Remise en huile, et test de fonctionnement

Livraison et remise en fonction à domicile

Montant de l'intervention en Euros

La durée de mise en œuvre, la fourniture et le réglage nécessaire à cette intervention sont de.....

Délai : 2^{ème} quinzaine de Mars 2016

1 exemplaire à retourner avec votre accord

Le devis est établi sous réserves d'anomalies importantes qui apparaîtraient lors du démontage complet et qui feraient l'objet d'une information complémentaire préalable

En vous remerciant de votre confiance

Frédéric FLON

Nouvelle adresse : 8 Bis rue Jean Lefrançois 49770 LA MEMBROLLE sur LONGUENEE

Tél.02.41.88.53.56.

Mobile.06.67.25.52.03.

Historique technique et artistique

Email : frederic.flon@wanadoo.fr

www.horlogerie-ancienne-barometre.com

SIRET 335 193 652 00021 RM 49 APE 9525Z

Acceptant le règlement des sommes dues par chèques libellés à son nom, en sa qualité de membre d'un centre de gestion agréé par l'administration fiscale

TVA NON APPLICABLE ART 293 B DU CGI